

Date de dépôt : 30 juillet 2010

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la sécurité dans le quartier de la Servette

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 mai 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, soussignés, habitant ou travaillant dans le quartier de la Servette constatons, dans notre quartier, depuis plusieurs mois, une recrudescence tant des actes d'incivilité que de la petite et moyenne délinquance et spécialement du trafic de drogue.

Régulièrement des déprédations sont commises et le trafic de stupéfiants se déroule au vu et au su de tout le monde, même en plein jour dans certains cas.

Nous demandons au Grand Conseil de se saisir de notre pétition et d'étudier la possibilité de renforcer la présence des forces de police, notamment par des rondes à pied et des contrôles plus fréquents.

Sans être partisans d'une justice expéditive ou d'un quelconque délit de faciès, nous estimons qu'il appartient à l'Etat, soit pour lui le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, de garantir le respect des biens et des personnes, ainsi que l'application du droit en vigueur.

Tout en étant conscients que la police ne peut pas être toujours présente en tout temps et tout lieu, est-il normal :

- qu'un enfant se fasse proposer, le samedi à 11h00, à la sortie d'une grande surface de la drogue et se fasse rudoyer parce qu'il refuse ?*
- que des personnes âgées doivent rentrer, par le garage, car des « dealers » squattent devant l'entrée de leur immeuble ?*

– *que la petite délinquance se répète ?*

Pour ces motifs nous requérons respectueusement du Grand Conseil qu'il se saisisse de notre pétition.

N.B. : 57 signatures

Mme M. Rossi

4, rue Hoffmann

1202 Genève

M. A. Gravez

91, rue de la Servette

1202 Genève

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La problématique de la répression du trafic de drogue à Genève et la politique du Conseil d'Etat en ce domaine sont exposées dans la réponse du Conseil d'Etat à la motion M 1759 intitulée « insécurité liée au trafic et à la consommation de drogue sur la voie publique », déposée ce jour (M 1759-A).

Pour combattre sur le terrain l'insécurité engendrée par le trafic de drogue et la délinquance de rue dans certains quartiers, le département de la sécurité, de la police et de l'environnement a mis en place, en coordination avec le département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève, une grande opération de sécurité publique, l'opération FIGARO, qui englobe une partie du quartier de la Servette et vise à répondre aux préoccupations exprimées dans la pétition P 1617, ainsi que le rapport parlementaire y relatif (P 1617-A).

L'opération FIGARO a été lancée le 19 avril dernier, dans les secteurs du centre-ville de Genève, des Pâquis, de Cornavin, de Rive et des Eaux-Vives. Elle doit prendre fin le 31 décembre 2010. Le but premier de cette opération est de rétablir la sécurité au centre-ville, en concentrant et en coordonnant les moyens disponibles de la police judiciaire, de la gendarmerie et de la police de la sécurité internationale, ainsi que ceux des agents de la police municipale de la Ville de Genève. Le second but poursuivi est de mesurer les moyens nécessaires au déploiement éventuel d'un tel dispositif sur tout le territoire cantonal.

L'opération FIGARO assure une présence permanente de la police en uniforme, prioritairement à pied, durant les heures où sont commis la

majorité des délits et incivilités. Basée sur les principes de police de proximité, elle vise à permettre une répression judiciaire des délits « de rue » par des unités spécialisées de la police judiciaire et un monitoring en termes de résultats obtenus (statistique d'activité) et d'engagement du personnel.

Dans le but de mieux contrôler l'évolution de la situation, le monitoring quotidien effectué par la police cantonale recense les délits commis dans le secteur, le nombre de contrôles effectués et les heures d'engagement du personnel. Il permet également de mesurer le report de criminalité sur les secteurs voisins.

Le premier bilan intermédiaire, effectué au mois de juin au terme de sept semaines d'opérations et porté à la connaissance du public, a fait ressortir des résultats encourageants, tant en ce qui concerne les chiffres, qu'en termes de sentiment de sécurité au sein de la population des secteurs couverts par cette opération. Cette dernière se poursuivra jusqu'à fin 2010 et offrira des renseignements précieux, notamment pour l'implantation des futurs postes de police intégrés, dont le premier, situé aux Pâquis, sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2011.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP